

L'emploi dans les entreprises détenues par des femmes

Nous ne disposons que de peu d'informations sur la contribution des entreprises détenues par des femmes à la création d'emplois. Cependant, les données comparables sur l'emploi dans les entreprises appartenant à des femmes et des hommes donnent certaines indications sur cette contribution. La ventilation par catégories de taille compare les capacités des entreprises de taille différente détenues par des femmes à générer des emplois.

Définition

La proportion des personnes employées dans des entreprises individuelles en fonction du sexe du propriétaire indique la proportion de personnes employées travaillant dans des entreprises à propriétaire unique, homme ou femme. La répartition de l'emploi selon le sexe du propriétaire et la taille de l'entreprise montre comment se répartit l'emploi dans les entreprises appartenant à des femmes et des hommes, pour les catégories de 1-4 salariés, de 5-9 salariés et de 10 salariés ou plus.

Les entreprises individuelles sont des entreprises non constituées en société ayant à leur tête un propriétaire unique femme ou homme qui est une personne physique endossant une responsabilité illimitée des pertes et des dettes de l'entreprise. Une entreprise à propriétaire unique femme (homme) est une entreprise dont le seul propriétaire est une femme (un homme). Les statistiques font référence à des entreprises individuelles employant au moins un salarié.

Comparabilité

Les différentes définitions juridiques des entreprises individuelles et les diverses incitations économiques à passer en société peuvent limiter la comparabilité internationale du nombre absolu d'entreprises individuelles. La réglementation nationale peut avoir une incidence sur la répartition par taille de ces entreprises. En Nouvelle Zélande par exemple, si une

entreprise atteint une taille raisonnable, les conseillers financiers l'incitent à poursuivre son activité sous forme de société à responsabilité limitée. Pour les Pays-Bas, il n'existe pas de données disponibles pour les sections P, Q, R et S de la NACE. Les données du Mexique se réfèrent à l'année 2008.

Pour le Japon, les chiffres de l'emploi font référence au nombre de personnes employées par des femmes et des hommes propriétaires uniques d'une entreprise. Les données japonaises ne sont donc pas pleinement comparables à celles des autres pays, un propriétaire unique pouvant détenir plusieurs entreprises.

Tous les pays présentent des informations en utilisant l'entreprise comme unité statistique, à l'exception de la Corée, qui utilise les établissements.

À retenir

Une part significative des personnes travaillant pour des entreprises à propriétaire unique sont employées par des femmes. Plus de 50 % des emplois sont exercés dans des entreprises détenues par des femmes de la classe de taille la plus petite (1 à 4 salariés).

Source/Base de données en ligne

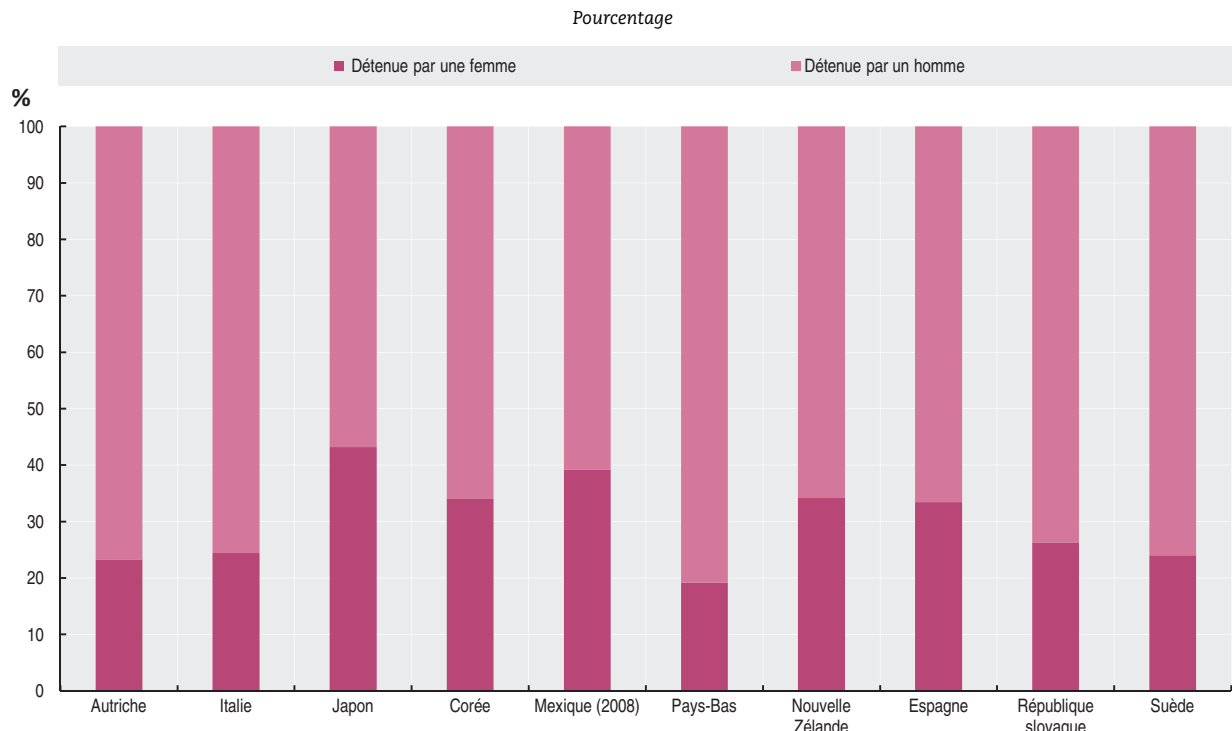
Statistiques produites pour l'OCDE par les offices statistiques nationaux.

Pour en savoir plus

OCDE (2010), « Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS) », Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-en>.

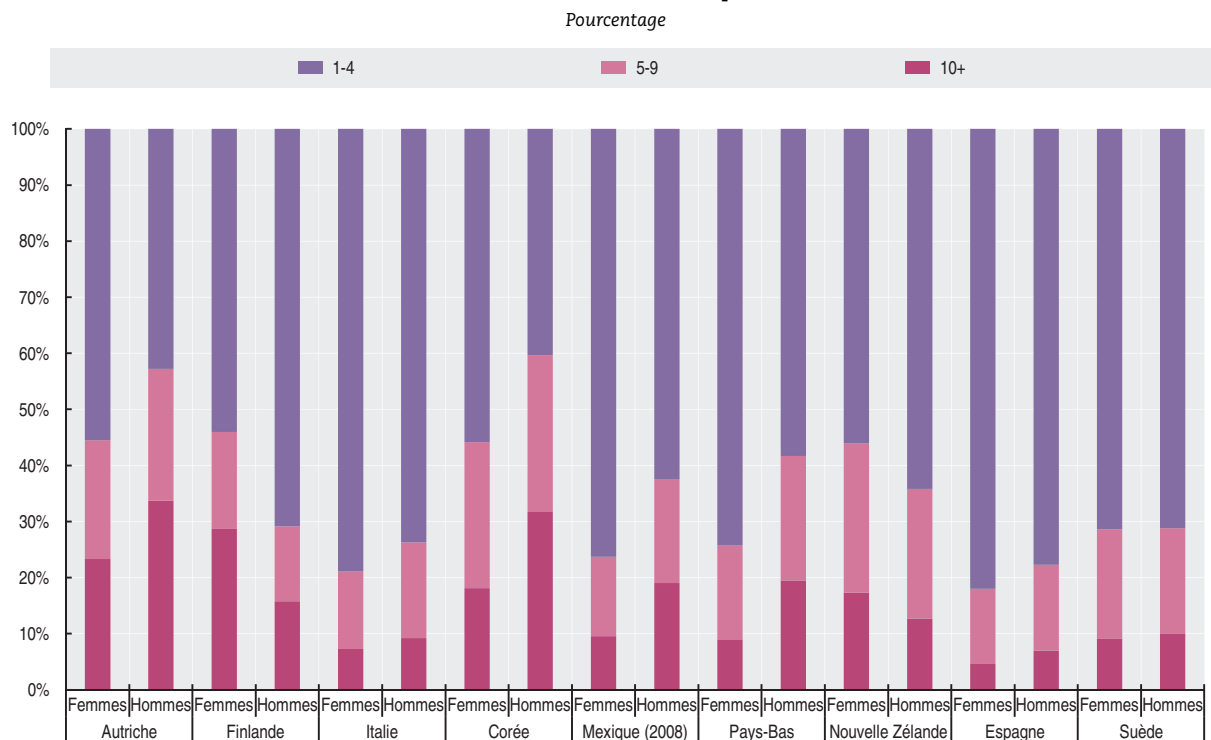
OCDE (2001), « Issues related to Statistics on Women's Entrepreneurship », Document présenté lors de l'Atelier sur les statistiques recueillies au niveau de l'entreprise, 26-27 novembre 2001.

Graphique 7.6 Proportion de personnes employées dans des entreprises à propriétaire unique, par genre du propriétaire, 2009 ou dernière année disponible



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932671434>

Graphique 7.7 Répartition de l'emploi dans des entreprises à propriétaire unique, par genre du propriétaire et taille, 2009 ou dernière année disponible



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932671434>



Extrait de :
Entrepreneurship at a Glance 2012

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2012-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « L'emploi dans les entreprises détenues par des femmes », dans *Entrepreneurship at a Glance 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2012-20-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.